

Le 28 décembre 2021

Avis internet : FCP CAP HARMONIE

Dans le cadre de la mise en conformité avec le règlement (UE) 2016/1011 « BMR », la société de gestion a décidé d'utiliser le nouvel indice sur le marché monétaire de la zone euro qui a vocation à remplacer totalement l'EONIA. En effet, depuis octobre 2019, l'EONIA est indexé sur le cours de l'€STER, et est égal à l'€STER augmenté de 8,5 points de base.

La rédaction de l'indicateur de référence du FCP CAP HARMONIE est par conséquent modifiée comme suit :

« €STR capitalisé + 3,085 % »

Le remplacement de l'EONIA par l'€STR capitalisé + 0,085 % n'aura pas d'impact sur le calcul des commissions de surperformance et n'est pas assimilé à un changement d'indicateur de référence.

La date d'entrée en vigueur de cette modification est prévue pour le 31 décembre 2021.

Les autres caractéristiques du FCP demeurent inchangées.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur du FCP CAP HARMONIE disponible sur le site www.la-francaise.com

Les documents d'informations clés pour l'investisseur doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.